



Le Mouvement associatif Hauts-de-France est une association Loi 1901 qui fédère une grande partie des **100 000 associations actives en région**, réunies autour de réseaux sectoriels. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative, et d'être **le porte-voix de la dynamique associative en Hauts-de-France**.

Contact Presse : Claire BIZET
claire.bizet@lmahdf.org – 06 16 98 27 98

<https://www.facebook.com/lemouvementassociatifhdf/>
<https://twitter.com/MouvAssoHDF>

LES ASSOCIATIONS DES HAUTS DE FRANCE FACE AU COVID-19 : la solidarité en action

Face à la crise sanitaire et à ses impacts sur nos vies, nous nous rappelons à quel point la **solidarité, l'entraide et l'intérêt général** sont des valeurs primordiales dans nos sociétés. Ce sont ces valeurs que les associations portent et font vivre au quotidien, même si elles se trouvent elles-mêmes fortement impactées par cette crise. Les associations ne doivent pas être les oubliées de la crise sanitaire.

Le confinement imposé par le COVID-19 est facteur d'inégalités et d'exclusion face auxquelles les associations des Hauts-de France-continuent de se mobiliser et poursuivent sur le terrain leurs actions de première nécessité. Leur rôle intrinsèque est d'agir et de créer du lien.

Mais la crise que nous traversons les impacte fortement.

Fortement impactées mais toujours actives

Une enquête menée auprès de 12 000 associations dont 1 037 dans les Hauts-de-France révèle des informations permettant de comprendre les conséquences de la crise sur leur activité.

Cette enquête a été lancée le 20 mars dernier par les Mouvements associatifs régionaux et national, le Réseau National des Maisons des Associations, et est conduite par Recherche et Solidarité.

Ainsi, 68% des associations des Hauts-de-France ayant répondu à l'enquête ont dû cesser leur activité. Malgré ce coup d'arrêt, elles restent engagées à la fois auprès de leurs bénévoles (pour 81% d'entre elles) et de leurs bénéficiaires (pour 74% d'entre elles). Leur rôle reste crucial pour maintenir du lien et prendre soin des plus fragiles, en cette période et au-delà. Elles se mobilisent également en dehors de leurs champs d'action initiaux et restent présentes auprès des publics qui ont besoin d'elles, et ce, malgré le manque de matériel de protection.

Elles sont cependant 42% à anticiper une perte de revenus sur les prochains mois et n'ont pas suffisamment de trésorerie pour faire face à la perte de financements publics et privés. 71% ont recours au chômage partiel pour leurs salariés. Le large monde associatif emploie 163 260 salariés en 2019 dans les Hauts-de-France.

Les associations ne doivent pas être les oubliées de la crise sanitaire

À ce jour, la spécificité des associations **semble ne pas être prise en considération** dans sa totalité.

Actrices d'une économie non lucrative, sociale et solidaire, les associations sont et seront un acteur central indispensable pour la réparation des dégâts humains et sociaux que la crise sanitaire provoque. Elles sont aujourd'hui le premier acteur des solidarités de proximité, engagées dans l'effort national de lutte contre la pandémie.

C'est pourquoi le Mouvement associatif plaide pour que les financements de l'État et des collectivités indispensables à la pérennité du tissu associatif et de ses capacités d'action soient sécurisés au travers d'un **Pacte de sécurisation des subventions** signé par l'État et les collectivités territoriales.

La remise en cause des subventions prévues pour financer des actions reportées serait une catastrophe pour les associations sur de nombreux plans.

Ce Pacte doit permettre :

1. la prise en compte des problématiques liées à l'annulation ou au report des actions au travers d'une approche souple et bienveillante ;
2. l'engagement sur la stabilité des budgets prévus avant la crise ;
3. la transformation des subventions prévues sur projet en subvention de fonctionnement ;
4. les versements accélérés des subventions (soldes 2019 et avances 2020) et le doublement des avances.

En complément de ces mesures d'urgence, le Mouvement associatif demande la création d'un **Fonds de soutien aux associations**. Ce fonds interviendrait en soutien au fonctionnement pour des associations devant faire face à une forte diminution de leurs activités et recettes afférentes (hors subventions) ou devant faire face à une baisse de ressources issues de la générosité, en complémentarité des aides économiques existantes parfois difficiles à activer, notamment pour les plus petites associations.

Enfin, il faudra penser à l'après crise sanitaire en mettant en place des **mesures complémentaires et la création d'un véritable plan de relance et d'investissement post-crise sanitaire**.

Le contexte actuel montre qu'une réflexion s'impose quant à l'ambition de financement des activités d'intérêt général, et devra interroger tant la fiscalité que l'accompagnement de ces structures et le soutien à l'engagement en leur sein.

Aussi, le Mouvement associatif demande au gouvernement la mise en place d'une discussion formelle permettant de construire un plan de relance des associations accompagné de mesures traduites dans les projets de loi de finances à venir.

En région, une réflexion similaire doit se décliner avec les collectivités territoriales pour préserver les 100 000 associations investies au quotidien auprès des habitants. Le monde de demain se doit d'être plus solidaire et cette solidarité, les associations la mettent en pratique chaque jour.

Les membres du Mouvement associatif des Hauts-de-France

